

DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE 16 octobre 2007

Qui sont les pauvres en Belgique?

- *A l'occasion de la 'journée internationale pour l'élimination de la pauvreté' du 17 octobre, la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie a dressé le profil de la population pauvre. En Belgique, 1 personne sur 7 est pauvre (14,7%). La pauvreté concerne les personnes isolées dont les revenus ne dépassent pas € 822 par mois et les ménages (2 adultes et 2 enfants) ayant des rentrées inférieures à € 1.726 par mois.*
- *Les pauvres sont en majorité des locataires. Ce sont surtout des personnes isolées ou des ménages avec enfants. Les familles monoparentales sont sur-représentées dans ce groupe. 87 % des personnes en risque de pauvreté ne sont pas actives sur le marché de l'emploi.*
- *La pauvreté se transmet aussi de génération en génération. La majorité des pauvres ont grandi dans un ménage éprouvant des difficultés financières. La probabilité que leurs parents soient dépourvus de tout diplôme est deux fois plus grande que pour les autres Belges. Plus de la moitié d'entre eux appartenaient à une famille nombreuse (au moins trois enfants).*
- *Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont systématiquement plus démunies que les gens ne vivant pas dans la pauvreté, que ce soit en terme de biens de consommation, en terme de qualité du logement ou en terme de participation sociale.*
- *Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté dépensent en moyenne 40 % de moins que les autres. Elles réalisent des économies sur tous les postes, à l'exception du tabac et grappillent surtout sur les dépenses de loisir, les voyages et le transport privé: elles y consacrent 50 à 60 % de moins que le Belge moyen.*

L'objectif de cette analyse est de réaliser un profil de la population pauvre en Belgique. Il s'agira de comparer les personnes en risque de pauvreté et celles dont le revenu est supérieur au seuil de pauvreté, sur base de différentes caractéristiques. Quatre points de vue différents seront abordés :

- la structure de la population
- la transmission de la pauvreté
- la manière de vivre
- les dépenses de ces ménages.

Pour étudier ces différentes caractéristiques, la Direction Générale Statistique et Information Economique a utilisé les données de différentes enquêtes réalisées auprès des ménages belges, à savoir :

- l'enquête sur les revenus et les conditions de vie EU-SILC (données 2005), qui est la source de référence au niveau européen pour les statistiques de pauvreté,
- l'enquête sur le budget des ménages EBM (données 2005), qui, elle, est orientée vers les dépenses.

Selon les chiffres de SILC 2005, les personnes en risque de pauvreté ont un revenu disponible par personne inférieur à € 9863 par an (€ 822 par mois). Pour un ménage de 2 adultes et 2 enfants, ce seuil devient € 20 712 (€ 1726 par mois).

1) Structure de la population

Il est possible de comparer la structure de la population totale en Belgique avec la population en risque de pauvreté et de déterminer si certaines catégories de personnes sont sur-représentées dans la population pauvre.

Le tableau ci-dessous nous donne la répartition des ces deux populations en fonction du genre, de l'âge, de l'activité la plus fréquente et du type de ménage.

	<i>Population totale (en %)</i>	<i>Population en risque de pauvreté (en %)</i>
Hommes	49,2	46,8
Femmes	50,8	53,2
Moins de 16 ans	19,1	24,0
16-24 ans	11,0	12,9
25-49 ans	36,5	28,3
50-64 ans	17,8	13,0
65 ans et +	15,7	21,8
Propriétaire	73,9	48,5
Locataire	26,1	51,5
Travailleur	47,6	13,2
Inactif (total)	52,4	86,8
Chômeur	9,0	19,8
Pensionné	20,0	27,0
Autre inactif	22,9	40,0
Isolé	14,7	21,0
Ménage sans enfant (Couple ou autre)	33,4	22,2
Famille monoparentale	5,8	13,8
Couple avec 1 ou 2 enfant(s)	26,0	16,9
Couple avec 3 enfants ou +	12,5	16,9
Autre avec enfant(s)	7,6	9,2

EU-SILC 2005: comparaison de la distribution de la population totale et de la population en risque de pauvreté en fonction du sexe, de l'âge, de l'activité la plus fréquente, du type de ménage

Il apparaît frappant que plus de la moitié de la population en risque de pauvreté habite dans un logement pris en location, alors que les locataires ne représentent que 26% de la population globale.

Les femmes, les enfants de moins de 16 ans et les personnes de plus de 65 ans, mais aussi et surtout les inactifs, chômeurs, pensionnés ou autres, sont également sur-représentés dans la population à risque. Si l'on observe les différents types de ménages, on remarque que près de 14% des personnes en risque de pauvreté font partie d'une famille monoparentale, alors que ces familles représentent moins de 6% de la population totale. De même, les ménages avec des enfants sont plus souvent représentés dans la population pauvre, ce qui est surtout le cas pour les familles nombreuses (3 enfants ou plus). Enfin, 21% des pauvres sont isolés, alors que les personnes seules ne représentent que 15% de la population totale.

2) Transmission de la pauvreté

Le tableau suivant permet de comparer les personnes en risque de pauvreté et les autres sur base de différentes caractéristiques de leur ménage quand elles avaient 14 ans, notamment la composition du ménage, les difficultés financières éventuelles et le niveau de formation de leur père et de leur mère.

<i>Situation de la personne quand elle avait 14 ans :</i>	<i>Population totale</i>	<i>Population en risque de pauvreté</i>	<i>Population qui n'est pas en risque de pauvreté</i>
Difficultés financières: presque toujours	5,5	10,4	4,9
Difficultés financières: de rarement à souvent	31,7	45,4	29,9
Difficultés financières: jamais	62,8	44,2	65,2
Père sans diplôme	16,6	34,9	14,6
Père avec diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire	67,7	53,2	69,3
Père avec diplôme de l'enseignement supérieur	15,7	11,9	16,1
Mère sans diplôme	18,1	37,8	15,8
Mère avec diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire	71,4	55,3	73,3
Mère avec diplôme de l'enseignement supérieur	10,5	6,9	10,9
N'avait pas de frère ni de sœur	12,0	9,1	12,3
Avait un seul frère ou une seule sœur	49,8	38,9	51,2
Avait au moins deux frères ou sœurs	38,2	52,0	36,5

EU-SILC 2005: comparaison de la distribution de la population totale et de la population en risque de pauvreté en fonction des caractéristiques du ménage de l'individu quand il avait 14 ans (les personnes interrogées avaient de 24 à 65 ans)

De l'examen de ce tableau, il ressort que plus de la moitié (55,8%) des personnes 'pauvres' vivaient dans un ménage confronté à des difficultés financières quand elles avaient 14 ans, contre 34,8% pour les personnes qui ont actuellement un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

La proportion de personnes dont le père n'avait pas de diplôme est deux fois plus élevée pour les personnes en risque de pauvreté. Ceci est également vrai pour les mères. Ainsi, 37,8% des mères des personnes 'pauvres' ne possédaient pas de diplôme, contre 15,8% des mères des personnes qui ont actuellement un revenu supérieur au seuil de pauvreté. Plus de la moitié des personnes en risque de pauvreté appartenaient à des familles nombreuses (au moins 3 enfants).

3) La manière de vivre

Fidèles à notre fil rouge, nous avons comparé les personnes qui vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté avec la population totale sur base de différents indicateurs non-monétaires reflétant la privation matérielle et les conditions de vie des ménages.

Pourcentage de personnes qui font partie d'un ménage confronté au problème suivant:	Population totale	Population en risque de pauvreté	Population qui n'est pas en risque de pauvreté
manque d'espace (moins d'une pièce par personne)	5,5%	16,8%	3,6%
problèmes financiers pour chauffer suffisamment leur logement	14%	30%	11,3%
pas le confort élémentaire (pas bain/douche ou pas toilettes ou pas eau chaude)	2,7%	6,7%	2%
logement sombre, très peu de lumière du jour	9,8%	17,4%	8,5%
impossibilité de recevoir des amis une fois par mois	11,3%	32,4%	7,6%
impossibilité de partir une fois l'an en vacances pour une semaine	26,5%	63%	20,1%
impossibilité de manger de la viande ou du poisson tous les 2 jours	3,8%	11,1%	2,6%
insuffisance de moyens pour avoir une TV	0,5%	2%	0,2%
insuffisance de moyens pour avoir un PC	7,3%	22,7%	4,6%
insuffisance de moyens pour avoir une voiture	7,1%	26,6%	3,7%
pas de participations à des activités sociales ou de loisir hors du domicile	62,7%	80%	59,9%

EU-SILC 2005: comparaison sur base d'indicateurs non-monétaires de la population totale et de la population en risque de pauvreté

Globalement, les gens vivant sous le seuil de pauvreté sont systématiquement plus démunis que les gens ne vivant pas dans la pauvreté. Ainsi, nous constatons par exemple que 16,8% des personnes en risque de pauvreté sont confrontés à un manque de place dans leur logement, et disposent de moins d'une pièce par personne, contre 2,7% de la population totale.

De même, 26,6% de ces personnes n'ont pas les moyens de se payer une voiture, un PC (22,7%) ou de recevoir des amis pour manger (32,4%).

Notons aussi que 80% des personnes pauvres ne participent pas à des activités sociales ou récréatives à l'extérieur de chez eux, ce qui n'est le cas que pour 60% des personnes qui ont un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

4) Les dépenses

→ Analyse des dépenses

- les ménages vivant sous le seuil de pauvreté dépensent en moyenne EUR 20.017,21 par an. Ce chiffre s'élève à 33.711,77 euros pour les ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté. L'écart de dépenses entre eux s'élève donc en moyenne à 40,6%.
- Ils réalisent des économies sur tous les postes de dépense, à l'exception du tabac. En moyenne, les dépenses en tabac des ménages vivant sous le seuil de pauvreté dépassent de 4,5% celles des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté.
- Les voyages touristiques sont le poste sur lequel les ménages pauvres se serrent le plus la ceinture. Le budget que les ménages vivant sous le seuil de pauvreté y consacrent est en moyenne inférieur de près de 75% (74,9%).
- Parmi les autres postes sur lesquels les ménages vivant sous le seuil de pauvreté grappillent fortement, l'on trouve le transport privé (la voiture - en moyenne 61,7% de moins) et l'aménagement de la maison (en moyenne 59,1% de moins). Les ménages sous le seuil de pauvreté limitent aussi fortement leurs dépenses dans les cafés et les restaurants (dépenses horeca inférieures en moyenne de 57,6%) ainsi que dans les activités culturelles et de loisirs (en moyenne 55,8% de moins). Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté déboursent en moyenne moitié moins en habillement (-53,9% en moyenne) et soins corporels (-52% en moyenne) que les ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté.
- Les économies réalisées sur les denrées de base par les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont moins prononcées. Ils ne dépensent en moyenne 'que' 25,8% de moins en l'alimentation, 34,5% en boissons, 18,3% en loyers et 18,9% en chauffage. Ils dépensent 35,4% de moins en soins de santé.
- Comme ils restreignent fortement leurs dépenses pour le transport privé (61,7% de moins - voir plus haut), les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont donc proportionnellement davantage dépendants des transports publics. Ils ne dépensent donc 'que' 9,4% de moins que les ménages au-dessus du seuil de pauvreté en transports en commun.

	Montant moyen annuel en euros		
	Ménages au-dessus du seuil de pauvreté	Ménages sous le seuil de pauvreté	% dépensé en moins par les familles sous le seuil de pauvreté
Produits alimentaires	3.963,90	2.939,37	25,8
Boissons	933,16	611,10	34,5
Tabac	239,58	250,31	-4,5
Articles d'habillement et chaussures	1.608,59	741,90	53,9
Loyers (y compris les loyers imputés aux propriétaires)	6.445,97	5.267,51	18,3
Chauffage, éclairage, eau	1.818,03	1.474,15	18,9
Aménagement et entretien maison/jardin	1.972,64	807,35	59,1
Santé	1.561,21	1.009,02	35,4
Transports personnels	4.226,99	1.617,44	61,7
Transports publics	228,88	207,32	9,4
Postes et télécommunications	968,48	590,51	39,0
Culture, loisirs et enseignement	2.985,37	1.321,02	55,8
Horeca	1.803,74	765,33	57,6
Voyages touristiques	1.095,58	275,42	74,9
Soins corporels, articles personnels	809,87	388,88	52,0
Services financiers et assurances.	1.645,43	891,89	45,8
Autres biens et services	1.404,34	858,68	38,9
TOTAL	33.711,77	20.017,21	40,6

→ Analyse de l'alimentation

- En ce qui concerne l'alimentation et les boissons, les ménages sous le seuil de pauvreté dépensent en moyenne 27,5% de moins que les ménages au-dessus du seuil de pauvreté (respectivement 3.550,47 euros et 4.897,06 euros)
- Les économies touchent l'ensemble des postes de dépenses.
- Leurs dépenses sont surtout limitées au niveau des boissons alcoolisées. Les ménages sous le seuil de pauvreté dépensent en moyenne 40% de moins (-40,6%) en boissons alcoolisées que les ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté.
- De même, le poisson est moins présent sur les tables des ménages sous le seuil de pauvreté. Ils y consacrent 37,4% de moins que les ménages au-dessus du seuil de pauvreté.
- Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté tempèrent leurs dépenses de près de 30% (-29,9%) en ce qui concerne les fruits, de 16,7% en moyenne pour les légumes, et d'un quart pour le pain (-25,6%).
- Le budget est comprimé de 16% en ce qui concerne le café et le thé (et le cacao).
- La plus faible différence est enregistrée au niveau du beurre, des margarines, etc (les huiles et graisses comestibles). Les ménages y dépensent en moyenne 5,6% de moins.
- La catégorie des 'autres denrées alimentaires' renferme principalement des plats préparés. Dans cette catégorie aussi, les dépenses des ménages sous le seuil de pauvreté sont inférieures de 40% (40,1%).

	Montant moyen annuel en euros		
	Ménages au-dessus du seuil de pauvreté	Ménages sous le seuil de pauvreté	% de dépenses en moins sous le seuil de pauvreté
Pain et produits céréaliers	682,32	507,87	25,6
Viande	1.010,54	823,30	18,5
Poisson	241,08	150,88	37,4
Lait, fromage et oeufs	509,41	360,69	29,2
Huiles et graisses comestibles	90,87	85,81	5,6
Fruits	305,97	214,35	29,9
Légumes, pommes de terres et autres glucides	382,15	318,25	16,7
Sucre, bonbons et confiserie	281,50	202,55	28,0
Autres denrées alimentaires	460,05	275,70	40,1
Café, thé et cacao	89,29	75,02	16,0
Boissons non alcoolisées	352,73	244,43	30,7
Boissons alcoolisées	491,15	291,65	40,6
Total	4.897,06	3.550,47	27,5

Fiche technique

EU-SILC (**E**uropean **U**nion – **S**tatistics on **I**ncome and **L**iving **C**onditions) est une enquête annuelle sur les revenus et les conditions de vie des ménages. EU-SILC constitue de loin le principal outil de cartographie de la pauvreté et de l'exclusion sociale, tant au niveau européen que pour la Belgique.

EU-SILC est organisée pour la Belgique par la Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Economie, Classes Moyennes, PME et Energie. Chaque année, ce sont environ 5.000 ménages (11.000 personnes) qui sont interrogés et suivis pendant maximum 4 années consécutives.

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) mesure la structure des dépenses des ménages belges. Chaque mois, environ 300 ménages ont noté leurs revenus et dépenses, ce qui porte à 3.550 le nombre de ménages suivis pendant l'année 2005. Les données fournies par les ménages de l'enquête ont été extrapolées aux 4,4 millions de ménages que compte notre pays.

Le risque de pauvreté se définit comme la part de la population tombant en dessous d'un seuil déterminé de revenu. Ce seuil, qui est lié à la répartition des revenus, a été fixé à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Le revenu **brut total** du ménage est calculé comme la somme de tous les revenus de tous les membres du ménage ; sont compris : les revenus bruts du travail salarié, le revenu brut d'indépendant (monétaire et non monétaire), le revenu de la propriété, les revenus financiers, les transferts sociaux, les autres revenus bruts, ... Le revenu **disponible** est égal au revenu brut moins les impôts, les charges sociales et les transferts entre ménages.

Le revenu disponible 'individuel' se déduit du revenu disponible du ménage, en corrigeant celui-ci en fonction de la taille du ménage. Pour obtenir le revenu disponible au niveau individuel ou **revenu disponible équivalent**, il ne suffit pas de diviser le revenu disponible d'un ménage par le nombre de membres de ce ménage. Il y a lieu en effet de prendre en compte que les membres adultes, et moins encore les enfants, ne contribuent pas de manière proportionnelle au revenu du ménage. Un poids de 1 est assigné à la personne de référence du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne âgée de plus de 14 ans, et un poids de 0,3 à chaque enfant.

Si l'on examine les données EU-SILC 2005 (revenus 2004), il apparaît que le revenu médian disponible équivalent s'élève à 16.438 euros par an. Le seuil de pauvreté est dès lors facile à calculer : 60% de 16.438 euros par an équivaut à 9.862,8 euros par an, soit 822 euros par mois. Les personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu par tête est en deçà de ce montant ont un risque de pauvreté accru, on dit qu'elles sont 'en risque de pauvreté'.

Vous désirez de plus amples informations ?

Site web : <http://statbel.fgov.be>

Adresse de courriel : freddy.verkruyssen@economie.fgov.be

Téléphone : Freddy Verkruyssen 02/277 70 76

Mention de la source : SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique